

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

### COMPTE RENDU

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Bruno SBLANDANO, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Alix DIOP

**Conseillers Municipaux absents** : Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Emilie LAFOND, Patrick URAS

#### **Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :**

Philippe VANHALST à Aurélie GROSSO  
David MANDINE à Jean-Marie LEBRE  
Marie-France FANTAUZZO à Gérard COUSTABEAU  
Pascal BREBION, à Didier JEAN  
Michel ROUSSIER à Frédéric VANDENBOSSCHE  
Sylvestre PIGNOLY à Alix DIOP

#### **Procès-verbal Conseil Municipal du 19 MAI 2022**

Monsieur le Maire en donne lecture et demande s'il y a des questions, des observations. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

##### **N° 18/22 : MARCHE DE SERVICE - CIAM**

Considérant la programmation culturelle pour l'année 2022.

DECIDE de missionner Le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) pour assurer un spectacle à l'Abbaye de Silvacane le 26 août 2022 et approuve le contrat de coréalisation du 25 avril 2022, entre le CIAM et la Commune

DIT que la commune règlera au CIAM la somme de 5000 € TTC.

DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et le CIAM, à hauteur de 10% pour la commune et 90% pour le CIAM.

**N° 19/22 : APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉFECTION DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX – MAISON DE SANTÉ : 2M 17-03C22**

Vu la découverte d'un réseau non conforme, il est nécessaire de procéder à son remplacement et de protéger les bâtiments avoisinants.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 en faveur de la société SNPR représentée par Monsieur SAGON, Président, dont le siège est situé 456 avenue de Perréal – 84400 APT.

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 16 511.64 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 164 760.84 € TTC.

**N° 20/22 : CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA COMMUNE ET L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL PROVENCE-VERDON (EIPV) – CONCERT DU 4 JUIN 2022 A L'ABBAYE DE SILVACANE**

Considérant la programmation culturelle de l'Ensemble Instrumental Provence-Verdon,

DECIDE de confier à l'EIPV l'organisation d'un concert à l'Abbaye de Silvacane le samedi 4 juin 2022 et approuve le contrat de coréalisation du 25 mai 2022, entre l'EIPV et la Commune.

DIT que la commune règlera à l'EIPV la somme de 2075 € TTC.

**N° 21/22 – APPROBATION DES TARIFS DU DROIT DE SCOLARITE 2022/2023 APPLICABLES A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Vu la nécessité de procéder à l'augmentation des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique pour l'année 2022/2023,

DECIDE d'augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022, les tarifs applicables à l'Ecole Municipale de Musique tels qu'ils sont annexés, pour l'année 2022/2023.

DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et l'EIPV, à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour l'EIPV.

**N° 22/22 : APPROBATION DU MARCHÉ DE FOURNITURES SCOLAIRES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES – MARCHÉ M 22-03 – SIGNATURE DU MARCHÉ**

Vu la nécessité de fournir aux écoles élémentaires, maternelles ainsi qu'à la maison de l'enfance des fournitures scolaires et du matériel pédagogique,

APPROUVE l'attribution de la signature du marché de travaux, à la société LACOSTE Dactyl Bureau & Écoles représentée par Monsieur Frédéric BENOIT, en qualité de Directeur du service des Marchés publics dont le siège est situé 15 allée de la Sarriette – ZA Saint-Louis – 84250 LE THOR.

DIT que les commandes seront passées par application d'une remise de 12% sur le catalogue indiqué dans l'acte d'engagement et par application des prix unitaires du BPU sans que celles-ci ne puissent dépasser le montant maximum annuel de 30 000 € HT.

## N° 23/22 – APPROBATION DE TARIFS POUR LA VENTE DE JEUX DE PISTE A LA BOUTIQUE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Vu la nécessité de créer un tarif pour la vente de jeux de piste à la boutique de l'Abbaye de Silvacane

DECIDE de créer un nouveau tarif pour la vente de jeux de piste à la Boutique de l'Abbaye de Silvacane.

DIT que le tarif est fixé à :

- Jeu de piste 4-6 ans « Spécial Pitchoun » : 1,50€
- Jeu de piste 8-12 ans « Spécial Minot » : 1,50€
- Jeu de piste « Livret Spécial Famille » : 3,00€

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

### ORDRE DU JOUR

#### SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION « LES COLIBRIS » ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de verser une avance sur subvention 2022 à l'association « Les Colibris » **d'un montant de 58 782 €**. APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'association « Les Colibris » du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

#### SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION « LES ZOUZOUS » ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de verser une avance sur subvention 2022 à l'association « Les Zouzous » **d'un montant de 58 297 €**. APPROUVE la convention annuelle d'objectifs avec l'association « Les Zouzous » du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE                    | INTITULE                            | DEPENSES                |                       | RECETTES                |                       |
|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
|                             |                                     | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits |
| Chapitre 10                 | Dotations, fonds divers et réserves | 25 000.00               | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 13                 | Subventions d'investissement        | 0.00                    | 0.00                  | 1 251 603.00            | 0.00                  |
| Chapitre 16                 | Emprunts et dettes assimilées       | 150 000.00              | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 20                 | Immobilisation incorporelles        | 56 400.00               | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 204                | Subventions d'équipement versées    | 5 000.00                | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 21                 | Immobilisations corporelles         | 661 500.00              | 0.00                  | 43 600.00               | 0.00                  |
| Chapitre 23                 | Immobilisations en cours            | 397 303.00              | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 4581               | Opérations pour comptes de tiers    | 1 210 000.00            | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| 4582                        | Opérations pour comptes de tiers    | 0.00                    | 0.00                  | 1 210 000.00            | 0.00                  |
| <b>TOTAL Investissement</b> |                                     | <b>2 505 203.00</b>     | <b>0,00</b>           | <b>2 505 203.00</b>     | <b>0.00</b>           |

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES LA BAUME

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), RETIRE la délibération n°48/22 du 7 avril 2022 qui contient des montants erronés. CONSTATE les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

|                          |                                                                                                                     |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Reports à nouveau</b> | <b>+ 121 574. 18 € (fonctionnement – 002 - dépenses)</b><br><b>+ 22 654. 79 € (Investissement – 001 – recettes)</b> |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), RETIRE la délibération N° 52/22 du 7 Avril 2022 qui contient des montants erronés. CONSTATE les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

|                          |                                                                                                                      |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Reports à nouveau</b> | <b>+ 266 430. 90 € (fonctionnement – 002 - dépenses)</b><br><b>+ 813 152. 78 € (Investissement – 001 – recettes)</b> |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE – Année 2022**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| CHAPITRE                    | INTITULE                    | DEPENSES                |                       | RECETTES                |                       |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
|                             |                             | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits |
| Chapitre 022                | Dépenses imprévues          | 0.00                    | 15 200.00             | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 011                | Charges à caractère général | 15 200.00               | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| <b>TOTAL Fonctionnement</b> |                             | <b>15 200.00</b>        | <b>15 200.00</b>      | <b>0.00</b>             | <b>0.00</b>           |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

| CHAPITRE                    | INTITULE                      | DEPENSES                |                       | RECETTES                |                       |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
|                             |                               | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits |
| Chapitre 20                 | Immobilisations incorporelles | 75 000.00               | 0.00                  | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 21                 | Immobilisations corporelles   | 6 650.00                | 1 200.00              | 0.00                    | 0.00                  |
| Chapitre 23                 | Immobilisations en cours      | 10 000.00               | 90 450.00             | 0.00                    | 0.00                  |
| <b>TOTAL Investissement</b> |                               | <b>91 650.00</b>        | <b>91 650.00</b>      | <b>0.00</b>             | <b>0.00</b>           |

**ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES APRES DIVISION AS n°250p, AP n°78, AP n°79, AP n°123, AP n°127, AP n°128, AP n°130 et AS n°129p APPARTENANT A LA SAS CHOPIN**

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), ACCEPTE l'acquisition à l'euro symbolique par la commune de La Roque d'Anthéron des parcelles AP n°250p, AP n°78, AP n°79, AP n°123, AP n°127, AP n°128, AP n°130 et AS n°129p, d'une superficie totale de 1 hectare 9917m<sup>2</sup> appartenant à la SAS Chopin. DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur. DESIGNÉ l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VENTE DES PARCELLES CADASTREES AP n°80 et AP n°81 ENTRE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON ET LA SAS CHOPIN**

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (20) et 5 abstentions (Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP), ACCEPTE la cession des parcelles AP

n° 80 et AP n° 81, appartenant à la commune de La Roque d'Anthéron, d'une superficie totale de 269 m<sup>2</sup>, à la SAS Chopin au prix de 43 000 € HT. DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur. DESIGNNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 1<sup>er</sup> Juillet 2022



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS